

Une offre de 9,05 % sur 5 ans

Proposition monétaire du 12 février 2017

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
Augmentations salariales		1,50 %	1,75 %	2,00 %		5,25 %
Versements de forfaitaires	1,00 %				0,50 %	1,50 %
Ajustement de l'échelle salariale					2,00 %	2,00 %
Effet retraite de l'intégration de la prime de fonction juridique de 2 %			0,30 %			0,30 %
Total	1,00 %	1,50 %	2,05 %	2,00 %	2,50 %	9,05 %